



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1341

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 13 mai 2024, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1341 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 500 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ROULANT, D'ÉQUIPEMENTS, D'ACCESSOIRES ET D'AUTRES FRAIS CONNEXES

2. Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'une procédure d'enregistrement tenue du 3 au 7 juin 2024 et il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 2 juillet 2024.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 10 juillet 2024.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot
greffe@mascouche.ca